République Française

Département Loire-Atlantique

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015 à 19h DE LA COMMUNE DE LE LANDREAU

Nombre de Membres :

- en exercice 23

- présents 16

- pouvoirs 7

- votants 23

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Pierre BERTIN, Maire.

Date de Convocation: 17 décembre 2015

<u>Présents:</u> BERTIN Pierre – JUSSIAUME Marie-Thérèse - MABIT Stéphane - TEIGNE Myriam – RICHARD Christophe – COUILLAUD Jeannine – LEMETAYER David – BONNEAU Sabrina – MAINGUY Jean-Luc – BUREAU Philippe – GOHAUD Nathalie – PAQUET Jocelyne – SAVARY Stéphanie – PELLERIN Jean-Pierre – MOTTE-CAILLET Marie-Laure – RENAUDINEAU Christian.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: DE VILLARTAY Yann donne procuration à BERTIN Pierre - GUERIN GOULARD Marlise donne procuration à TEIGNE Myriam - ANTIER Richard donne procuration à LEMETAYER David - LE GALL Nathalie donne procuration à GOHAUD Nathalie - FLEURANCE Stéphane donne procuration à RICHARD Christophe - SAUVETRE Patricia donne procuration à RENAUDINEAU Christian - LAUMONIER Henri donne procuration à PELLERIN Jean-Pierre

Sont respectivement nommés secrétaire et auxiliaire : MOTTE-CAILLET Marie-Laure et Xavier DESHAYES.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal approuve, par 20 voix pour et 1 abstention (élu absent lors du dernier Conseil), le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015. 2 voix n'ont pas été exprimées sur ce sujet (retard).

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame TEIGNE, Adjointe aux Finances, fait part au Conseil de la nécessité d'adopter une nouvelle décision modificative du budget primitif 2015 de la Commune afin de remédier à une erreur d'imputation constatée au niveau de la section Fonctionnement. Cet ajustement est nécessaire pour pouvoir acquitter la dépense concernée.

Madame TEIGNE propose donc d'adopter la modification n°3 du budget principal 2015 comme suit :

| FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | | |
|--|-----------------|---------------|-----------------|
| Intitulé | Nouveau BP 2015 | DM3 | BP 2015 DM2 |
| CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 534 658, 48 € | 16 885, 33 € | 517 773, 15 € |
| 62875-REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE | 16 885, 33 € | 16 885, 33 € | 0€ |
| CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE CHARGES | 33 724, 67 € | -16 885, 33 € | 50 610, 00 € |
| 73921-ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION | 31 724, 67 € | -16 885, 33 € | 48 610 € |
| TOTAL BUDGET | 2 552 602, 68 € | 0, 00 € | 2 552 602, 68 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ ADOPTE la décision modificative n°3 du Budget Principal tel que présentée dans le tableau cidessus.

ZAC MULTISITES - GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur MABIT, Adjoint à l'Urbanisme, fait part au Conseil de la demande de la SELA (Société d'Equipement de Loire-Atlantique), société à laquelle a été confié l'aménagement de la ZAC multisites du LANDREAU, tendant à obtenir de la Commune la garantie des emprunts souscrits pour le financement des opérations (trésorerie).

Il rappelle que l'article 31 du traité de concession conclu avec la SELA prévoit : « A la demande des organismes prêteurs et compte tenu du montant des emprunts tels qu'ils résultent du plan global de trésorerie de l'opération, la collectivité pourra apporter sa garantie au service des intérêts et tous frais y afférents, ainsi qu'au remboursement des emprunts contractés par le concessionnaire pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur » (Code Général de Collectivités Territoriales).

La SELA présente à la Commune 2 propositions de prêts pour l'emprunt d'une somme de 1 000 000 € (un million d'euros) :

- Une première proposition, correspondant à une garantie de la Commune à hauteur de 800 000 €, permet d'atteindre un taux de 1.33%
- Une seconde proposition, correspondant à une garantie de la Commune à hauteur de 500 000 € ramène le taux à 1.63%, augmentant de 10 000 € les frais financiers de l'opération.

Monsieur MABIT précise que l'équilibre financier de l'opération de ZAC, tel qu'il sera présenté au Conseil à l'occasion du prochain sujet (CRAC 2014 de la ZAC) dépendra de la proposition retenue et donc de la garantie accordée par la Commune.

Dans le cas d'une garantie qui serait apportée à hauteur de 500 000 €, la ligne « frais financiers » augmenterait de 10 000 €, engendrant un déficit de même montant qu'il faudra compenser soit par une participation de la Commune à hauteur de 10 000 €, soit par une réduction des dépenses pouvant remettre en cause le niveau de qualité urbaine et paysagère de l'opération.

Monsieur MABIT précise au Conseil que la Commune est à 25% environ de la capacité maximale globale de garantie d'emprunt fixée par les textes. Il ajoute que la garantie de 80% demandée par la SELA correspond au maximum permis par les mêmes textes. Il termine en précisant que le montant des annuités garanties pour la SELA représente moins de 10% de la quotité maximale susceptible d'être garantie par la Commune, plafond également imposé par la réglementation.

Monsieur LE MAIRE précise qu'il y a deux possibilités sur le sujet. Soit le Conseil Départemental apporte une partie des garanties comme le permet la convention conclue avec la SELA, soit la Commune est la seule à garantir l'emprunt souscrit par la SELA pour la réalisation de l'opération.

Monsieur LE MAIRE regrette l'absence d'engagement du Conseil Départemental mais rappelle que c'est le projet d'aménagement phare du Landreau et que le fait d'apporter cette garantie d'emprunt à la SELA va permettre d'économiser 10 000 € de frais financiers que la Commune aurait eu à supporter au final.

Après l'exposé des détails du sujet par Monsieur MABIT, Monsieur LE MAIRE résume : nous garantirions donc 800 000 € sur 1 000 000 € d'emprunt.

Madame MOTTE-CAILLET demande confirmation que rien ne sera payé par la Commune. Monsieur LE MAIRE confirme que non, sauf défaut de paiement de la SELA. Madame MOTTE-CAILLET demande si on a déjà fait ce genre d'opération par le passé. Monsieur LE MAIRE répond par l'affirmative : opérations de construction d'habitat social.

Monsieur RICHARD retient le chiffre de 25% de la capacité globale de garantie d'emprunt par la Commune. Il demande à quel pourcentage on serait en acceptant de garantir l'emprunt de la SELA.

Monsieur MABIT se tourne vers Monsieur DESHAYES, Directeur Général des Services.

Monsieur DESHAYES ne peut répondre précisément à la question. On aura encore une marge de manoeuvre. Les 25% permettaient de donner un ordre d'idée. Le but était surtout de rappeler les différentes règles et limites chiffrées qui s'appliquent aux garanties d'emprunt accordées par les Communes.

Mme MOTTE-CAILLET exprime le fait que la Commune est face à un »non choix » étant parfaitement entendu qu'il est hors de question de « jeter » 10 000 € de frais.

Monsieur BISON, représentant de la SELA venu présenter au Conseil le Compte Rendu du concessionnaire Annuel à la Collectivité termine le propos sur le sujet en insistant sur le fait que les banques réagissent très favorablement aux garanties d'emprunt accordées par les Collectivités.

Ceci étant considéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de garantir l'emprunt de 1 000 000 € (un million d'euros) souscrit par la SELA pour le financement de l'opération de ZAC multisites menée sur le LANDREAU, dans les conditions suivantes :
- Caractéristiques de l'emprunt garanti :
 - . 1 000 000 € . Durée : 5 ans
 - . Echéances annuelles ou semestrielles
 - . Frais de dossier : 1 000 €
 - . Etablissement bancaire prêteur : Banque Populaire Atlantique.
- Garantie accordée :
 - . 800 000 €, soit 80% de la somme prêtée, maximum autorisé par les textes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes ou contrats correspondants.

ZAC MULITISITES - COMPTE RENDU ANNUEL 2014 A LA COLLECTIVITE

Monsieur MABIT, adjoint au Maire, rappelle que par délibération n°DCM03A20092011 en date du 20 septembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC multi-sites du Clos des Fresches et de La Gauterie, après concertation auprès du public.

Par délibération n°DCM0705072012 en date du 5 juillet 2012, le Conseil Municipal a désigné la SELA (Société d'Equipement de Loire-Atlantique) comme aménageur et a autorisé Monsieur le Maire à signer le traité de concession.

Conformément à l'article 29 du traité de concession, la SELA présente ce jour le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2014 (CRACL) au Conseil Municipal pour approbation.

Les documents écrits et financiers sont joints à la présente délibération.

Le CRACL 2014 arrête les comptes de l'opération au 31 décembre 2014 et établit un prévisionnel sur les 3 ans suivants, mais il évoque également les dernières avancées de l'opération :

- Aspects financiers :

- . Les premières ventes de terrains sont prévues pour 2017
- . En 2014, il a été réalisé 101 377 \in HT de dépenses correspondant à des honoraires (études) et à la rémunération des aménageurs
- . En 2015, il est prévu des dépenses de 226 000 € HT correspondant à des honoraires, à de premières acquisitions foncières, aux frais financiers correspondants, à la rémunération de l'aménageur
- . En 2016, il est prévu 460 000 € de dépenses pour les acquisitions foncières, les premiers travaux d'aménagement, les frais financiers, les honoraires, la rémunération de l'aménageur
- . Enfin, en 2017, l'aménageur prévoit 1 647 000 € HT de dépenses pour le solde des acquisitions foncières, les travaux d'infrastructure de la Gauterie (secteur 1) et les diverses rémunérations.

- <u>Aspects fonciers</u>:

- . Sur les deux sites, 9 actes de vente signés ; 3 compromis de vente signés (plan d'acquisition présenté aux Conseillers)
- . Dossier DUP en cours d'instruction

- Aspects environnementaux:

- . Pas de prescription archéologique particulière
- . Engagement écrit (juin 2015) de la SELA à recourir à toutes les mesures de protection du lézard des murailles
- . Dépôt du dossier loi sur l'eau complété (juin 2015 également)

La SELA termine son compte-rendu annuel en précisant qu'afin d'assurer une bonne gestion financière de l'opération, c'est-à-dire minorer les frais financiers au profit d'aménagements urbains et paysagers de qualité, un emprunt de $1\,000\,000\,\varepsilon$ est maintenant nécessaire pour le portage du foncier acquis ou en cours d'acquisition sur la Gauterie et sur le Clos des Fresches.

La SELA sollicite la garantie de l'emprunt à souscrire par la Commune afin d'obtenir des taux d'intérêts optimisés.

Monsieur BISON tient à excuser Monsieur DELPLANQUE, chargé de l'opération de ZAC du Landreau, qui n'a pu être présent ce soir.

Monsieur RENAUDINEAU s'étonne de l'intitulé du document présenté par Monsieur BISON qui renvoie à l'exercice 2014-2015.

Monsieur BISON reconnaît l'ambiguïté. Il explique que le document est bien relatif aux comptes de l'opération de ZAC arrêtés au 31 décembre 2014, mais il établit également une projection sur 3 ans et intervient alors que l'année 2015 est déjà bien avancée. Ceci explique qu'on puisse trouver des éléments relatifs à 2015 dans le Compte Rendu Annuel 2014. Il précise que ce Compte Rendu intervient tard dans l'année car nous ne sommes actuellement que dans la phase « études » de l'opération. Quand la commercialisation aura débuté, ce document sera établi et présenté plus tôt dans l'année.

Au cours de la présentation, Madame MOTTE-CAILLET réagit à un plan repris dans le document commenté. Elle souhaite savoir quelle est la superficie déjà acquise par la SELA au niveau du secteur de la Gauterie.

Monsieur BISON ne peut donner de chiffre précis. Il estime que le code couleur utilisé permet déjà d'avoir une bonne idée de la superficie concernée par rapport à la totalité du secteur.

Monsieur LE MAIRE précise ici que la Municipalité et la SELA ont souhaité donner la priorité d'aménagement au secteur de la Gauterie. Un démarrage rapide des travaux est prévu.

Madame MOTTE-CAILLET demande les raisons motivant cette priorité.

Monsieur LE MAIRE précise que l'acquisition des terrains avance plus vite sur ce secteur. La SELA a par ailleurs découpé le secteur de la Gauterie en 3 zones, dont la première s'avère réalisable rapidement.

Monsieur BUREAU demande si les espaces verts séparant les quartiers ou hameaux imaginés par la SELA dans le secteur de la Gauterie seront des espaces communs ?

Monsieur BISON rappelle que ces espaces verts constituent des zones humides qu'il fallait préserver de toute construction dans la mesure du possible. La SELA a bien intégré cette contrainte en imaginant des petits hameaux regroupés autour d'espaces collectifs de type « communs de village ». Les espaces verts séparant les hameaux resteront publics.

Monsieur LE MAIRE précise ici que cette configuration aérée, déconcentrée, sera un atout pour la vente.

Monsieur BUREAU souhaitait juste avoir la précision car si ces espaces verts restent publics, l'entretien reviendra à la Commune.

Monsieur BISON confirme : ce seront des espaces publics.

Monsieur LE MAIRE rappelle que des clôtures viendront souligner le passage de l'espace public à l'espace privé ou d'habitation. L'aménageur s'occupe d'implanter les clôtures qui seront visibles de l'espace public, ceci afin de préserver une harmonie entre les différents hameaux.

Monsieur MABIT ajoute que le Comité de pilotage de la ZAC travaille actuellement à la rédaction du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales qui régira les caractéristiques des constructions. Les membres de la Commission ont d'ailleurs visité des opérations déjà réalisées par la SELA pour prendre des idées.

Madame TEIGNE demande si la SELA prévoit de nouveaux emprunts en 2017 et 2018.

Monsieur BISON précise que la SELA essaie d'éviter le recours à l'emprunt en tâchant d'équilibrer constamment les dépenses et les recettes de l'opération. On verra en 2016 si de nouveaux besoins se font ressentir et les conditions alors offertes par les banques.

Monsieur MABÍT souligne que la commercialisation anticipée d'une première tranche à la Gauterie dès 2016 devrait justement permettre de faire entrer des recettes et financer les acquisitions de terrains notamment.

Monsieur BISON souligne que la SELA tâchera également de s'adapter, au niveau de la réalisation de la ZAC, au rythme de développement des services publics destinés aux nouvelles populations accueillies dans les deux secteurs de l'opération. Néanmoins, l'étape acquisition foncière est essentielle et ne peut attendre.

Monsieur BUREAU demande pourquoi la SELA ne prend pas sur sa trésorerie plutôt que de recourir à l'emprunt. Monsieur BISON explique que la Société mène un nombre important d'opérations simultanément. De plus, il est préférable que chaque opération soit équilibrée (logique de caissons étanches).

Madame MOTTE-CAILLET revient sur une différence entre le projet de délibération et les propos tenus par Monsieur BISON. A l'heure actuelle, il y a bien 3 compromis d'acquisition signés et non pas 2. Monsieur BISON répond par l'affirmative. Le dernier a été signé le 15 décembre.

Il reprend la conclusion du rapport annuel:

« Pour un programme de construction projetée de 132 logements répondant à des besoins de logements diversifiés, d'un pôle enfance et de nombreux espaces verts (prairies, parc récréatif), le bilan de l'opération est estimée à 6 791 674 euros HT.

A l'échelle de la ZAC, les conditions d'équilibre financier sont liées principalement :

- . Au respect du coût d'objectif sur le foncier,
- . Au respect du coût d'objectif sur les travaux à l'intérieur de la ZAC et sur le périmètre du Gotay Toutes les pistes devront être exploitées pour minimiser les coûts des terrains en préservant au maximum la qualité urbaine et paysagère du projet (optimisation de cessible, dimensionnement ajustée, mise en concurrence)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la présentation ce jour par la SELA du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014 (CRACL),
Vu les documents joints en annexes présentant le CRACL 2014,
Vu la concession d'aménagement approuvée et signée le 27 juillet 2012,

➤ **DECIDE** d'approuver le CRACL 2014.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - INSTITUTION D'UN CONTROLE DE CONFORMITE

Monsieur le MAIRE rappelle que, conformément à l'article L 224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées. Elles assurent le contrôle des raccordements au réseau public, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.

Il rappelle également les termes du Code de la Santé Publique, dans son article L 1331-1, qui précise que le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique est obligatoire dans un délai de deux ans à compter de la mise en service dudit réseau. L'article L 1131-4 du même code indique que les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Enfin, Monsieur le MAIRE rappelle le pouvoir d'intervention confié à la Commune par l'article L 1331-6 du même code : faute par le propriétaire de respecter les règles régissant le principe et les caractéristiques du raccordement au réseau d'eaux usées, la Commune peut, après mise en demeure, procéder d'office et aux frais de l'intéressé aux travaux indispensables.

C'est sur la base de ces textes et afin de prévenir la pénétration d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement communal que l'Adjoint propose au Conseil d'instituer un contrôle obligatoire de conformité sur les installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement.

Monsieur le MAIRE précise que l'article 6-2 du contrat de délégation signé avec la SAUR pour la gestion du service communal d'assainissement collectif prévoit la réalisation de ce type de contrôle à l'occasion des cessions de propriété ainsi que leur facturation aux demandeurs au prix défini dans le règlement de service (article 5-3).

Monsieur LE MAIRE ajoute que la Commune rencontre trop de soucis à l'heure actuelle par rapport aux installations d'assainissement privées.

Monsieur BUREAU demande s'il s'agira d'un contrôle après-vente.

Monsieur MABIT précise que ce sera avant la vente afin que l'acquéreur puisse avoir une connaissance précise du bien qu'il achète.

Madame MOTTE-CAILLET demande comment l'acquéreur peut être au courant s'il habite loin.

Monsieur MABIT répond que c'est une démarche de contrôle actionnée par le Notaire. C'est comme le diagnostic de performance énergétique par exemple.

Monsieur LE MAIRE fait un parallèle avec le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour lequel un contrôle payant des installations est prévu.

Monsieur RICHARD demande si on a une idée du coût de ce contrôle.

Monsieur LE MAIRE ne pourrait le dire précisément.

Monsieur DESHAYES, Directeur des Services, précise que le coût contractuel était de 85 € en 2006, avec une formule de révision du prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > INSTITUE un contrôle obligatoire de conformité du dispositif de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement.
- ➤ **DECIDE** que ce contrôle sera opéré par la compagnie fermière du service d'assainissement (la SAUR à la date de la présente délibération) et que la prestation sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien.

SERVITUDE DE PASSAGE EN FAVEUR D'ERDF ZONE DE LA BOSSARDIERE

Monsieur LE MAIRE informe le Conseil de la requête d'ErDF demandant l'autorisation de passer des canalisations souterraines de distribution d'électricité dans un terrain appartenant à la Commune. Il précise que ces ouvrages ont pour but d'améliorer la qualité de desserte en électricité de la zone d'activité de la Bossardière.

Monsieur le MAIRE présente aux Conseillers les grandes lignes de la convention de servitude soumise par ErDF à la Commune :

- Parcelle concernée : cadastrée section BX n°0168, lieu-dit « Pièces de la Bossardière » ; parcelle non exploitée ;
- Droits de servitude : 3 canalisations souterraines sur une bande de 3m de large et de 130m de long ; sans coffret ; établissement de bornes de repérage si nécessaire ; dessouchage, abattage de toute plantation qui pourraient gêner l'implantation, le fonctionnement et l'entretien ; droit d'accès au terrain après avertissement préalable de la Commune
- Indemnité de servitude : zéro euro
- *Durée* : pour la durée des ouvrages
- *Réitération*: la présente convention pourra être réitérée par acte authentique aux frais d'ErDF.

Monsieur DESHAYES donne quelques explications complémentaires sur plan.

Madame MOTTE-CAILLET demande s'il y a un coût pour la Collectivité. Monsieur DESHAYES répond qu'il n'y a ni coût, ni recette ou redevance pour la Collectivité. L'opération a pour but d'améliorer la qualité de desserte de la zone d'activités de la Bossardière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ APPROUVE les termes de la convention de servitude proposée par ErDF contribuant à l'amélioration de la desserte de la zone d'activités de la Bossardière

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame TEIGNE, Adjointe aux Finances, a établi un document servant de support à débat sur les orientations budgétaires de la Collectivité.

Avant que Madame TEIGNE ne commente son document, Monsieur LE MAIRE souhaite tenir un propos liminaire « afin de bien situer les objectifs de la politique communale que nous entendons conduire sur les prochaines années ».

Il fait part de plusieurs réflexions pour bien comprendre la projection sur les années à venir :

- . Partir de la réalité objective de la conjoncture économique
- . Analyser au plus juste la capacité financière de notre Commune, apprécier le poids des investissements des mandats précédents et évaluer au plus juste les besoins de notre population pour qu'il y ait cohérence avec les investissements envisagés.
- . Intégrer le fait que les subventions seront à la baisse en même temps que des obligations supplémentaires viendront alourdir les dépenses (accessibilité, Temps d'Activité Périscolaire).
- . Prendre en compte l'évolution de nos périmètres et notamment celui de la nouvelle communauté de Communes avec VALLET, les éventuelles mutualisations et les nouveaux transferts de compétences, un changement de fiscalité.

Ce document d'orientation budgétaire a été établi à partir des axes suivants :

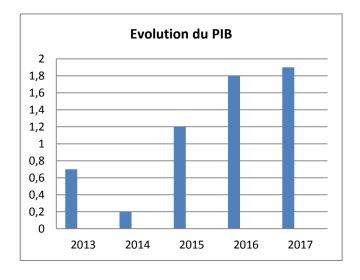
- . Notre conviction de maîtriser la dépense publique par une gestion rigoureuse, la recherche d'économies sur notre budget de fonctionnement, condition indispensable pour pouvoir financer les projets et les services à venir.
- . Une gestion responsable, et rappeler que nous n'alourdirons pas la fiscalité des ménages Landréens sur la durée de notre mandat (choix assumé) et que les taux d'imposition de la taxe foncière et de la taxe d'habitation n'augmenteront pas (les bases étant de la responsabilité de l'Etat et des services fiscaux).
- . Nos priorités maintenues à la Jeunesse, au développement de notre commune et au soutien à l'emploi (zones d'activités, investissements divers).
- . L'équilibre entre le bourg (au sens large) et les villages.
- . Notre volonté d'un développement raisonné de notre Commune, avec la mise en chantier du lotissement public rue de la Loire, et les premiers travaux de notre ZAC de la Gauterie ; et les besoins supplémentaires que cela va entraîner pour l'accueil de nouvelles populations.
- . La mise en place d'un volet environnemental ; la participation au contrat régional du bassin versant de la Goulaine, l'entretien de nos réseaux d'assainissement et la remise aux normes de nos stations d'épuration.

Madame TEIGNE reprend la parole pour commenter le support du Débat.

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

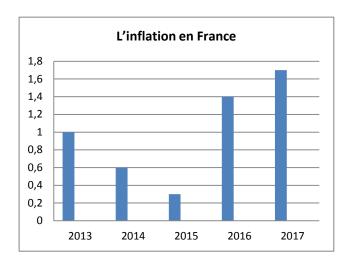
Evolution du PIB :

Selon les projections macroéconomiques pour la France effectuées dans le cadre de l'Euro-système, après trois années de croissance atone, le PIB croîtrait en moyenne annuelle de 1,2 % en 2015 puis de 1,8 % en 2016 et 1,9 % en 2017



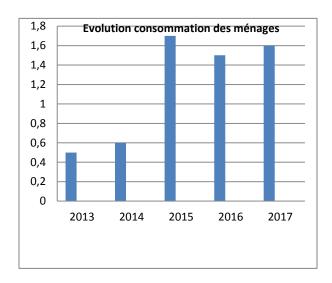
L'inflation en France:

L'inflation (IPCH) en France resterait très faible en 2015, à 0,3 % en moyenne annuelle avant de remonter jusqu'à 1,7 % en 2017. Dans la zone euro, l'inflation serait de 0,3 % en 2015 et atteindrait 1,8 %



Consommation des ménages:

- · La consommation des ménages serait favorisée par des gains de pouvoir d'achat réel dans un contexte d'inflation très basse.
- L'augmentation du Revenu Disponible Brut s'explique à la fois par la stabilisation des prélèvements obligatoires, après une année 2013 marquée par d'importantes hausses d'impôts et cotisations sociales des ménages.



Au cours de l'exposé, Madame MOTTE-CAILLET s'étonne de la phrase : « pas de hausse d'impôts ! » Madame TEIGNE confirme effectivement l'absence de hausse, au niveau communal s'entend.

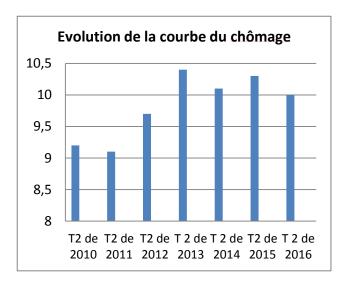
Monsieur LE MAIRE ajoute qu'au niveau national, la moitié des gens ne paie pas d'impôt. Il n'y a dons pas un impact important sur le pouvoir d'achat des administrés. Au-delà de cela, il fait référence aux 6 200 000 demandeurs d'emploi, le chômage étant un véritable « cancer ». On souhaite qu'il y ait une accalmie de l'hémorragie en 2016.

Il souligne ensuite la baisse des dotations non seulement de l'Etat mais également du Département. Le Fonds de Développement Solidaire des Communes va s'arrêter en 2016, ce qui remet en cause certaines réalisations des

Communes. La belle époque des subventions est terminée. Comme disait un élu de VALLET, il faut apprendre à fonctionner en autonomie.

Chômage:

- En moyenne sur le deuxième trimestre 2015, le taux de chômage est de 10,3 % de la population active en France. En France métropolitaine, avec 2,9 millions de chômeurs, le taux de chômage s'établit à 10,0 %, comme au trimestre précédent. Il diminue chez les jeunes et les 25-49 ans mais augmente pour les personnes âgées de 50 ans ou plus. Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,3 point en métropole.
- L'Organisation de Coopération de Développement Economique prévoit une légère inversion pour 2016.

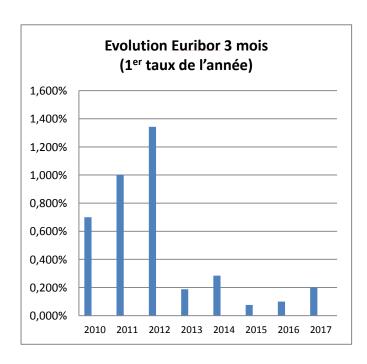


Taux d'intérêt:

Le scénario économique repose sur les hypothèses techniques (taux de change, taux d'intérêt, prix des matières premières) et sur les projections de l'environnement international réalisées par l'Euro-système

- Taux de change euro/dollar stable à 1,12 d'ici 2017 (contre 1,33 en 2014).
- Prix du pétrole : remontée lente pour atteindre un prix du baril à 74 \$ en 2017.
- Croissance légère du PIB des partenaires commerciaux de la France confirmée d'ici 2017.
- Perspective d'une inflation faible mais remontant jusqu'à 1,7 en 2017

Ces facteurs font que l'on anticipe des taux d'intérêt qui vont progresser, tout en demeurant faibles.



Les contraintes imposées par l'Etat :

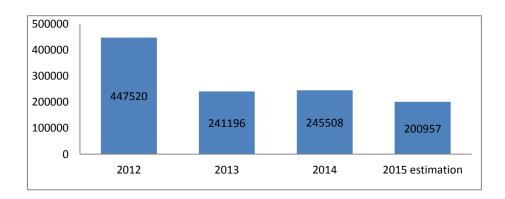
- Dotations: Le Gouvernement a décidé de réduire les dotations aux Collectivités Territoriales de 28 milliards d'€uros sur la période 2014-2017, afin de permettre le redressement des finances publiques. Le projet de loi de finances pour 2016 a été dévoilé devant le Comité des finances locales, mardi 29 septembre 2015. Sans surprise, le texte prévoit une nouvelle réduction des dotations de 3,67 milliards d'euros assortie d'une réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- **Intercommunalité**: Intégration dans un ensemble plus important pour peser davantage sur les choix d'aménagement du territoire, pour réaliser les économies d'échelle, pour récupérer des subsides de l'Etat (regroupement CCLD et CCV au 1^{er} janvier 2017)
- **Effets ciseaux**: Entre réformes d'Etat obligatoires et unilatérales (réforme des rythmes scolaires-maintien du fonds d'amorçage pour 2015-2016, pas d'indications pour 2016-2017), le désengagement de l'Etat dans de nombreux secteurs (urbanisme), **les communes vont devoir compter sur elles-mêmes.**

Notre situation financière:

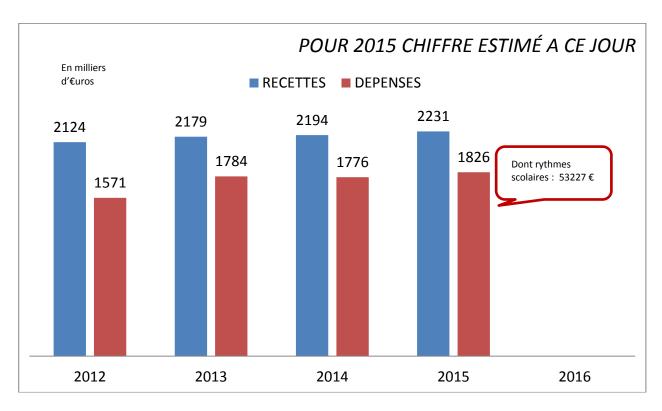
Plusieurs indicateurs de santé financière de la commune sont à prendre en compte :

- La capacité d'autofinancement
- L'évolution du budget fonctionnement
- L'évolution des recettes fiscales et dotations
- L'endettement
- Etat de trésorerie au 08/12/2015

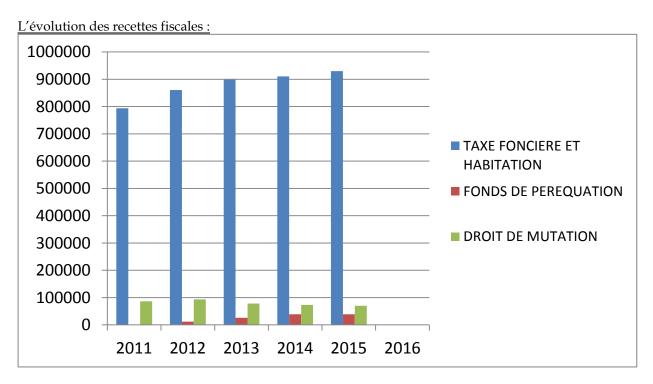
La capacité d'autofinancement nette :



L'évolution des opérations réelles de fonctionnement :

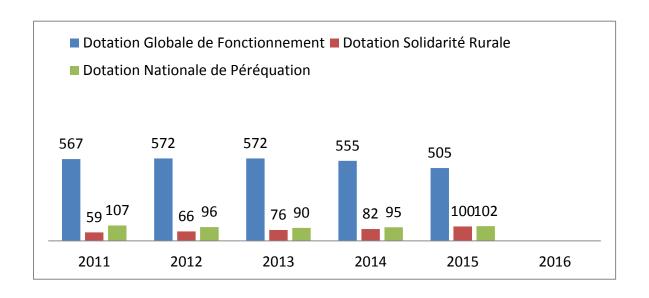


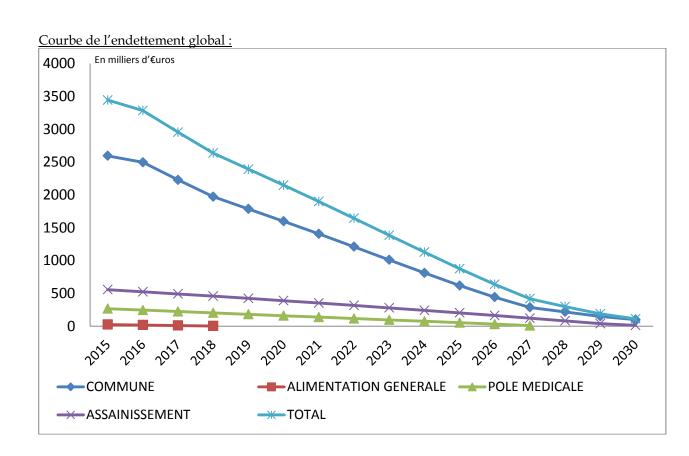
Madame MOTTE-CAILLET pointe le montant des dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires et estime qu'il aurait été juste de mettre en face les recettes perçues de l'Etat.



Monsieur LE MAIRE évoque l'augmentation de la population légale du Landreau : 3199 habitants en 2016 selon l'INSEE. C'est la population totale.

L'évolution des dotations :





Situation de trésorerie de la collectivité :

SITUATION DE LA TRESORERIE AU 8/12/2015

• Cpte 515 au 8/12/2015

677 280,00 €

- Dotations et contributions directes au 20/12/2015 129 489,00 €
- salaires de décembre 2015 85 000,00 €
- factures de fonctionnement à payer jusqu' au 31/12 50 000,00 €
- Factures d'investiss. pour le Cimetière
 43 689,00 €
- Divers factures d'investissement

8 918,00 € **619 162,00** €

• solde cpte 515 au 31/12/2015 prévu

Ligne de trésorerie utilisée en 2015

| déblocage | remboursement | solde |
|----------------------|----------------------|-----------|
| 150 000 € 19/12/2014 | 50 000 € 22/12/2014 | 100 000 € |
| 50 000 € 14/01/2015 | 150 000 € 23/02/2015 | 0 |

Emprunts réalisés en 2015

Prêt à taux 0 pour le FCTVA soit 114 625 € Achat de l'ex. pôle médical soit 150 000 €

Madame MOTTE-CAILLET demande pourquoi la Commune rembourse une ligne de Trésorerie de 150 000 €. Madame TEIGNE précise que ces lignes de Trésorerie ont une durée limitée dans le temps. Elles ont un fonctionnement très souple, de façon à répondre aux besoins de financement ponctuels de la Commune. Elles doivent être remboursées rapidement. Nous n'avons plus mobilisé ce genre de ligne depuis février 2015.

Monsieur LE MAIRE estime qu'il faut relativiser les chiffres de la Trésorerie. Ils prennent en considération le reversement anticipé de TVA demandé par la Commune.

Madame TEIGNE rappelle que ce remboursement anticipé sous forme de prêt à taux zéro était une opportunité.

Situation budgétaire pour l'investissement 2016 :

| Résultats estimés 2015 | dépenses | recettes | solde |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|
| fonctionnement | 2 115 000 € | 2 645 000 € | + 530 000 € |
| Investissement | 1 365 000 € | 1 514 000 € | + 149 000 € |
| Résultat 2015 à affecter | | | + 679 000 € |

- Subventions d'investissement à recevoir 2016 :
- 436 000 € FDSR restaurant scolaire
- 87 500 € DETR restaurant scolaire
- 20 000 € enveloppe parlementaire
- 9 000 € DETR cimetière
- 7 000 € FDSC cimetière
- 85 000 € DETR briacé ou restauration scolaire

644 500 € total subventions à recevoir 2016

TOTAL DISPONIBLE POUR L'INVESTISSEMENT : 1 323 500 €

Monsieur LE MAIRE précise que les résultats présentés dans le document sont des résultats estimés.

Madame MOTTE-CAILLET demande si les subventions avancées sont théoriques ou réellement accordées. Monsieur LE MAIRE répond que celles de l'Etat sont quasiment assurées mais que celles du Département sont plus incertaines comme il le disait précédemment.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les projets (budget principal):

| | montant TTC | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|----------------|---------|---------|---------|---------|-------|
| City stade | 50 000 | | 50 000 | | | |
| APS | 450 000 | | 250 000 | 200 000 | | |
| SALLE SPORT multi-activités | 650 000 | | | 300 000 | 350 000 | |
| Aménagement bourg, rue de la loire + Nouëlles | 300 000 | | 150 000 | 150 000 | | |
| Aménagement bourg, rue de briacé | 350 000 | 350 000 | | | | |
| Parking école la Sarmentille | 85000 | 85 000 | | | | |
| Éclairage | 15 000 | 15 000 | | | | |
| Environnement | 25 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |

Les projets (budget principal):

| Les projets (bud | Montant TTC | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-------------|-----------|---------|---------|---------|-------|
| ex. cabinet médical, logement d'urgence | 30 000 | 30 000 | | | | |
| Normes accessibilité PMR | 170 000 | 60 000 | 55 000 | 55 000 | | |
| Route de la guittière | 27 000 | 27 000 | | | | |
| Autre route | 23 000 | 23 000 | | | | |
| Restaurant scolaire | 1 037 922 | 930 000 | | | | |
| Zac de la Gauterie | ? | | | | | ? |
| totaux | | 1 525 000 | 510 000 | 710 000 | 355 000 | 5 000 |

HYPOTHESES DE GESTION DE L'INVESTISSEMENT

- 1/3 CAF (CAF à venir estimée à 180 000 €)
 1/3 SUBVENTIONS
- 1/3 EMPRUNTS

Récapitulatif sur l'état des investissements (budget principal) :

| | RESULTAT ESTIMÉ 2015 | SUBVENTI ONS | CAF | TOTAL BUDGET A INVESTIR | PROJETS INVESTIS- SEMENTS | DIFFEREN CES | EMPRUNT |
|--|----------------------------|-----------------|-----|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|---------|
|--|----------------------------|-----------------|-----|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|---------|

| 2016 | 679000€ | 644 500 € | 180 000 € | 1 543 500 € | 1 525 000 € | 18 500 € | |
|------|----------|-----------|-----------|-------------|-------------|------------|-----------|
| 2017 | 18 500 € | 170 000 € | 180 000 € | 368 500 € | 510 000 € | -141 500 € | 141 500 € |
| 2018 | | 236 000 € | 180 000 € | 416 000 € | 710 000 € | -294 000 € | 294 000 € |
| 2019 | | 118 000 € | 180 000 € | 298 000 € | 355 000 € | -57 000 € | 57 000 € |
| 2020 | | | 180 000 € | 180 000 € | 5 000 € | | |

Madame MOTTE-CAILLET demande ce qu'est un City Stade?

Messieurs LEMETAYER, RICHARD et BUREAU précisent qu'il s'agit d'un terrain multisports, d'accès libre mais bien clôturé.

Monsieur RICHARD précise que ce projet est proposé et défendu depuis plusieurs années par les représentants du Conseil Municipal d'Enfants.

Monsieur RENAUDINEAU demande où il pourrait être installé.

Madame TEIGNE le verrait plutôt à la Gauterie.

Monsieur RICHARD estime qu'il serait bien à côté du Local Jeunes. Près du terrain de tennis, il y aurait un risque de nuisances pour les habitations riveraines.

Monsieur LE MAIRE évoque le projet d'accueil périscolaire. Il souhaite que les études démarrent dès février pour un démarrage des travaux en 2017. Cela lui semble nécessaire vu le temps qu'il faut pour réaliser le moindre équipement.

Madame MOTTE-CAILLET pointe le projet de salle de sport. Cette structure viendrait compléter les équipements de la salle des Nouëlles ?

Monsieur BUREAU précise que la commission compétente n'en est qu'au recensement des besoins. Ce serait a priori une salle de sport et de loisirs qui viendrait s'implanter sur la plaine de jeux de la Gauterie.

Madame MOTTE-CAILLET s'étonne que le Landreau dispose de deux salles de sport.

Madame TEIGNE précise que les sports qui demandent des équipements bien spécifiques comme le hand, le basket, se pratiqueraient dans la salle des Nouëlles. La future salle accueillerait les autres disciplines. Ce serait une offre complémentaire.

Monsieur PELLERIN croit se rappeler qu'il y avait eu un diagnostic des équipements sportifs sur le territoire de la CCLD. Qu'est-ce qu'il en ressort ?

Monsieur BUREAU répond que le diagnostic avait été établi et que la commission constituée sur le sujet devait ensuite rencontrer les associations sportives intercommunales.

Monsieur LE MAIRE rappelle que le diagnostic établi avait été présenté en Bureau Communautaire et constituait un très bon support de réflexion. Il appelle à être prudent dans le domaine du sport car c'est un domaine où les pratiques changent vite. Il pointe par exemple le club de tennis de table de Saint-Julien-De-Concelles qui faisait partie de l'élite en compétition et qui, suite à de moins bons résultats, se voit contraint de réduire ses effectifs salariés.

Monsieur LE MAIRE précise qu'on resterait, avec cette nouvelle salle, sur une offre loisirs plutôt que de compétition.

Madame MOTTE-CAILLET demande si cette question des salles sera évoquée dans le cadre du rapprochement des deux Communautés de Communes.

Monsieur LE MAIRE constate que le Landreau est bien situé dans le nouvel ensemble intercommunal qui se dessine. Il faudra en profiter le cas échéant. En attendant, il est bon de pouvoir garder la population au Landreau en proposant un minimum de services. Il faudra proposer des locaux dont le coût est raisonnable pour la Collectivité.

Monsieur PELLERIN se souvient qu'à une époque, 50% des pratiquants de sport sur le Landreau provenaient de Communes voisines.

Monsieur LE MAIRE le reconnaît. Il insiste sur le fait que le Landreau sera au centre de la nouvelle intercommunalité. Il rappelle qu'aujourd'hui, c'est le gymnase du lycée de Briacé qui suppléé les carences de la Commune.

Monsieur BUREAU sait bien qu'il faudrait structurer davantage l'offre faite aux associations sportives. Il évoque l'existence d'offices municipaux des sports dans certaines Communes mais précise que c'est compliqué à mettre en place.

Madame MOTTE-CAILLET demande à quoi correspond exactement le projet intitulé « entrée de bourg rue de la Loire ».

Monsieur LE MAIRE évoque ce projet qui prend place dans la lignée des travaux déjà réalisés rue des Moulins, rue des Sports, place de l'Hôtel de Ville et qui vont être réalisés cette année rue de Briacé. Il ajoute qu'il faudra bien dissocier l'aménagement du parking des Nouëlles de l'aménagement du reste de la voie.

Monsieur PELLERIN indique que l'aménagement de la rue des Sports pour rejoindre la ZAC de la Gauterie n'a pas été inscrit au programme.

Monsieur LE MAIRE précise que ce tronçon de voie doit faire une petite centaine de mètres. Il n'était sans doute pas opportun de le signaler dans les grands travaux à mener.

Monsieur RENAUDINEAU demande ce qu'on inclut dans le Chapitre « Environnement » évoqué dans le document.

Monsieur LE MAIRE répond qu'il s'agit des travaux à réaliser sur le bassin versant pour une bonne gestion des eaux. Il convient d'accompagner les agriculteurs dans ce travail.

Madame JUSSIAUME évoque l'aménagement d'un logement d'urgence qui devrait être disponible pour septembre 2016.

Monsieur LE MAIRE évoque également le coût lié à la réalisation des travaux compris dans l'agenda d'accessibilité programmée établi par la Commune.

Au niveau de la voirie, Monsieur LE MAIRE fait part de son interrogation liée au rapprochement des deux Communautés de Communes. Qui va faire quoi ?

Monsieur MABIT évoque la possibilité d'avoir à réaliser le renforcement de réseaux extérieurs permettant la desserte de la ZAC. Pour ce qui est des réseaux intérieurs à la ZAC, il rappelle que c'est la SELA qui financera.

Monsieur RICHARD pose la question du devenir de l'actuel restaurant scolaire une fois que le nouveau bâtiment sera construit. Il évoque la demande de la Sarmentille : transformation de l'ancien restaurant en salle de motricité et installation de la salle informatique dans le local ainsi libéré.

Monsieur LE MAIRE demande de ne pas précipiter les choses sur le sujet.

Monsieur LE MAIRE s'interroge sur la restructuration du centre-bourg

Monsieur MABIT rappelle que le SCOT a défini deux enveloppes urbaines pour la Commune du Landreau dans lesquelles l'urbanisation est censée se densifier. Il estime qu'il serait intéressant dans cette optique de se réapproprier l'espace d'implantation de l'ancienne Poste. Il rappelle que plusieurs projets d'aménagement avaient été menés sous l'ancienne Municipalité.

Messieurs PELLERIN et RENAUDINEAU approuvent l'idée et rappellent que cette idée avait déjà été évoquée lors du mandat précédent ainsi qu'au début de ce mandat.

Madame TEIGNE rappelle que Monsieur DE VILLARTAY avait fixé un délai d'un an pour réaliser la vente du bien. Après, on devait aviser.

Monsieur LE MAIRE estime que la contrainte du PLU liée au maintien d'un commerce dans les projets de construction envisagés à l'emplacement de l'ancienne poste n'est pas facile à gérer.

Madame MOTTE-CAILLET précise que s'il n'y pas ce genre de contrainte, c'est le bourg qui va mourir.

Monsieur PELLERIN estime que c'est le fait de vouloir vendre la Poste qui bloque. Cela n'a pas abouti depuis plusieurs années.

Madame TEIGNE évoque la réalisation d'un petit emprunt sur les exercices à venir pour lisser la Trésorerie.

Madame BONNEAU demande si l'emprunt sera réalisé sur un court terme.

Madame TEIGNE répond par la négative car ce serait trop cher.

Monsieur LE MAIRE évoque le bas niveau des taux d'intérêt actuellement et estime qu'ils peuvent repartir à la hausse rapidement. Il rappelle également la baisse des subventions. Un emprunt raisonnable pourrait sans doute être envisagé dans un court délai, afin de s'assurer du bon financement futur des projets.

Projets d'investissements (budget lotissement de la Loire)

| | Montant TTC | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------|-------------|-----------|------|------|------|------|
| Viabilisation | 144 000 € | 144 000 € | | | | |
| Géomêtre | 17 260 € | 17 260 € | | | | |
| TOTAL | 161 260 € | 161 260 € | | | | |

Projets d'investissement (budget assainissement)

| Projets | Montant TTC | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|----------------|--------|---------|--------|------|---------|
| Station du gotay | 100 000 | | | | | 100 000 |
| Station de bas briacé | 200 000 | | 200 000 | | | |
| Entretien/ réhabilitation des réseaux | 240 000 | 80 000 | 80 000 | 80 000 | | |

- En 2015, la Commune aura à faire face à plusieurs contraintes en termes d'environnement ou d'aménagement du Territoire.
- La Commune s'est tout d'abord engagée à réaliser des travaux de réhabilitation de son réseau d'eaux usées afin de pouvoir accueillir les nouvelles habitations liées à la création de sa ZAC multisites, dont la réalisation devrait d'ailleurs débuter au premier semestre 2016 pour un premier secteur (tranche 1 de la Gauterie).
- Ces travaux avaient été chiffrés par le bureau d'études mandaté par la SELA (concessionnaire de la ZAC) à 35 0000 € pour l'inspection télévisée, 72 000 € pour la première tranche de travaux et 132 000 € pour la seconde tranche de travaux. Cet investissement a été programmé sur deux ans et devrait aboutir en 2017.
- Ce programme de réhabilitation ne doit pas faire oublier la situation inquiétante de notre station d'épuration de Bas-Briacé.
- Il serait donc raisonnable de prévoir une enveloppe budgétaire de 250 000 à 300 000 € sur les deux ans à venir pour permettre la réalisation d'un nouvel équipement d'assainissement, ceci même si le rapprochement probable des deux Communautés de Communes pourrait accélérer le transfert de la compétence assainissement, et donc des investissements qui y sont attachés à l'intercommunalité.

Monsieur PELLERIN souligne l'éventualité d'un emprunt pour la création du lotissement des « Jardins de la Loire ».

Madame TEIGNE a préféré prévoir, au cas où.

Madame MOTTE-CAILLET revient sur le volet assainissement et s'interroge sur l'année de programmation des travaux pour la station de Bas-Briacé : 2017 ou 2018 ?

Madame TEIGNE s'excuse car les 2-3 dernières pages du document ont été modifiées depuis la dernière commission des Finances. Les travaux sur la station sont bien envisagés en 2017.

Monsieur RENAUDINEAU se demande si les investissements prévus en 2020 pour l'assainissement ne seront pas plutôt l'affaire des Communautés de Communes.

Madame MOTTE-CAILLET revient sur le commentaire lié à la réalisation de travaux de réhabilitation sur le réseau communal d'assainissement qui « devait » s'achever en 2017. « Devait » ou « devrait » demande Madame MOTTE-CAILLET.

Madame TEIGNE: « devrait ».

Monsieur LE MAIRE profite que le sujet soit évoqué pour dire qu'il faudra être vigilant lors de l'état des lieux des installations d'assainissement au moment du transfert de compétence, surtout si on réalise des travaux d'ici là.

Monsieur LE MAIRE clôt les discussions en précisant que le Budget 2016 sera voté le 1^{er} février 2016.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Finances

Madame TEIGNE informe le Conseil que les membres de la Commission Finances ont rencontré, deux samedis matins consécutifs, les personnes physiques ou morales ayant demandé des subventions pour l'année 2016. Il était consacré un peu plus de temps à l'examen des demandes des associations.

Monsieur RICHARD a trouvé que les entretiens avaient des allures de sprint.

D'autres membres de la Commission confirment que les entrevues étaient très rapides sans qu'il y ait le temps de « debriefer ».

Monsieur LE MAIRE a eu des échos comme quoi ces entrevues avaient été bien perçues par les associations.

Madame TEIGNE s'interroge sur la nécessité d'organiser ces rencontres sur 3 samedis matins (contre 2 samedis cette année).

Monsieur RENAUDINEAU demande si le principe de ces entretiens était prévu de longue date.

Madame TEIGNE rappelle que cela avait été vu en Commission et lors des examens des premières demandes de subvention.

Marie-Thérèse JUSSIAUME rappelle que l'information est également passée dans la Vie Landréenne.

Monsieur RENAUDINEAU fait remarquer que le Conseil Municipal n'avait pas été informé de cette démarche

Commission Communication

Madame TEIGNE informe les Conseillers que le « Bon A Tirer » de l'agenda présentant la Commune et destiné aux Landréens est arrivé. Il va être consciencieusement examiné.

Commission Urbanisme:

Monsieur MABIT informe les Conseillers que le Comité de Pilotage de la ZAC s'est réuni pour travailler sur le cahier des prescriptions architecturales, puis, dans l'élan, la Commission Urbanisme (les mêmes membres) a travaillé sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Merci à la Commission pour ce bon travail.

Prochaine rencontre sur ce dernier sujet, le 3 février 2016.

Commission Enfance-Jeunesse:

Dates de réunions à fixer.

Monsieur RICHARD évoque une réunion au Pays du Vignoble Nantais le 13 janvier prochain, relative à l'approvisionnement des cantines scolaires avec des produits locaux.

Commission Culture

Madame JUSSIAUME évoque les réunions mensuelles à la Bibliothèque et précise qu'elle présentera le rapport annuel d'activité de la structure au prochain Conseil.

Commission Solidarités

Distribution des colis des Aînés.

Messieurs RICHARD et MAINGUY estiment que la carte de vœux (à la place d'un colis les années précédentes) a été bien reçue.

Madame JUSSIAUME demande à Madame MOTTE-CAILLET si l'accueil a été bon pour elle aussi.

Madame MOTTE-CAILLET répond qu'elle ne sait pas le faire dans ces conditions. Monsieur MABIT et elle ont trouvé leur méthode.

Commission Voirie, Bâtiments:

Monsieur DE VILLARTAY est absent.

QUESTIONS DIVERSES

Questions de l'opposition municipale

Précisions quant à la mise en place de la Police Intercommunale.

Madame MOTTE-CAILLET demande tout d'abord si cette police sera mise en place le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juin 2016.

Monsieur LE MAIRE répond le 1^{er} janvier. Il précise qu'il n'a pas la maîtrise de l'organisation future du service. Il ajoute qu'il a aussi des interrogations :

- . prise en charge du coût de formation des deux agents de police par leur Commune de provenance, Saint-Julien-De-Concelles ?
- . quelle organisation, quel service rendu au 1^{er} janvier en l'absence de deux des quatre agents constituant normalement l'effectif de la police intercommunale ?
- . participation du Landreau au regard du service réellement rendu ? Il sera vigilant sur ce point.

Il va adresser un courrier à la CCLD pour évoquer ces différents points et affirmer que la Commune du Landreau sera vigilante sur le sujet.

Madame MOTTE-CAILLET demande si les deux agents en provenance de Saint-Julien-De-Concelles sont habilités à dresser des constats, à verbaliser.

Monsieur LE MAIRE répète que l'organisation du service revient à la CCLD.

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 8 décembre 2016

Monsieur RENAUDINEAU revient sur la retranscription des propos qu'il avait tenus sur le sujet du « Schéma Directeur de Coopération Intercommunale ».

Il est convenu que le procès-verbal sera revu conformément à la demande de Monsieur RENAUDINEAU, les modifications demandées ne changeant pas le sens des propos rapportés.

- Réunion collective relative à la fusion des deux Communautés de Communes

Monsieur RENAUDINEAU voudrait revenir sur le sujet de cette réunion qui concerne le devenir du Territoire et qui n'a pas fait l'objet de discussions approfondies.

Monsieur LE MAIRE rappelle que cette réunion avec les Conseillers des Communes membres de la CCLD avait pour objet d'approuver le rapprochement de la Communauté de Communes LOIRE-DIVATTE et de la Communauté de Communes de VALLET.

Il précise que depuis cette réunion les Bureaux des deux Communautés ont voté en même temps l'acceptation du rapprochement.

Monsieur LE MAIRE reconnaît que le laps de temps laissé par l'Etat pour discuter du sujet est très court. Mais il estime qu'il faut avancer, prendre ses responsabilités d'élu.

S'il est vrai que le débat institué lors de cette réunion du lundi 14 décembre était très large, le sujet avait été évoqué et voté auparavant en Conseil. Il faut faire avancer le Territoire.

Monsieur RENAUDINEAU pense, pour sa part, que ce rapprochement aura un impact concret qu'il aurait fallu évaluer plus précisément avant de décider. Il demande qu'il y ait à nouveau débat sur ce sujet.

Monsieur LE MAIRE pense qu'il ne faut pas laisser passer l'opportunité. On ne peut avancer seul.

L'ordre du jour du Conseil étant épuisé, la séance est close à 21h25.